

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2018

Date de publication : 21 juin 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 5 juin 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 12 juin 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire  
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine  
M. Benoit BITEAU  
M. Pascal DUFORSTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime  
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres  
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée  
M. François BON  
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes  
M. Bernard BORDET,  
M. Jean-Pierre SERVANT  
M. Marc THEBAULT  
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI  
M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture  
M. Christian AIME

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY,



### **Voyage d'étude en Hollande du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018**

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Voyage d'étude en Hollande du 30 mai au 1er juin 2018

### Contexte

Un voyage d'étude a été organisé, en Hollande du 30 mai au 1er juin 2018, afin de partager l'expérience des Pays-Bas dans le domaine de la conciliation entre le développement des activités économiques et la préservation des zones humides.

Les participants étaient des représentants de la Fédération des syndicats de marais, du syndicat des mytiliculteurs, des chambres d'agriculture, etc., d'élus et de techniciens du PNR.

Pour des raisons pratiques d'organisation, le Parc a pris en charge les frais de ses représentants mais, également, des dépenses de restauration d'autres participants : certaines réglées sur place avec la carte affaires de Caroline Rouennier, Directrice, participant au déplacement, et d'autres, réglées par le Président du Parc sur ses fonds personnels.

A l'issue du voyage, il convient de régulariser la situation et de faire procéder au paiement des frais avancés par chacun des participants concernés.

### Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de fixer le remboursement des frais de repas réglés pendant le voyage d'étude, à un montant de :

33,31€ le 30 mai

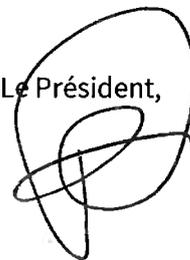
40,51€ le 31 mai

45,61€ le 1<sup>er</sup> juin

et autorisent le Président, ou son représentant, à demander le remboursement des frais aux participants concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,



Pierre-Guy PERRIER